



ETUDIANTS INTERNATIONAUX – Procédure à suivre pour l'inscription

Cette procédure s'adresse uniquement aux **étudiants internationaux ayant reçu une autorisation d'inscription**, via la procédure Etudes en France, DAP dossier vert, ou DAP dossier blanc.

- 1) Une fois votre autorisation d'inscription reçue, vous devez demander et obtenir un visa étudiant, qui sera apposé sur votre passeport. **Il faut entamer les démarches de visa au plus vite, afin d'être présent à Nice aux dates indiquées sur votre autorisation d'inscription.**

Si vous ne pouvez pas être présent aux dates prévues, vous devrez contacter eur-elmi.international@univ-cotedazur.fr et demander une lettre d'autorisation d'arrivée tardive, en justifiant votre situation et en joignant votre autorisation d'inscription à votre demande.

- 2) Il est fortement conseillé de consulter le Welcome Guide de l'Université Côte d'Azur, dans lequel vous trouverez les informations dédiées au logement, les ressources financières nécessaires, et des informations pratiques pour votre vie étudiante à Nice : [Venir étudier à Université Côte d'Azur - Université Côte d'Azur](#)
- 3) Avant de vous présenter dans nos bureaux, vous devez **procéder au règlement de la CVEC** : Contribution à la Vie Etudiante et Culturelle, via le lien suivant : <https://www.messervices.etudiant.gouv.fr/envole/> et **remplir le formulaire d'inscription** qui vous sera envoyé par email. Si vous n'avez pas reçu le formulaire, vous pouvez nous écrire à eur-elmi.international@univ-cotedazur.fr
- 4) Puis, pour procéder à votre inscription administrative, vous devez vous présenter au service relations internationales de l'EUR ELMI (bureau 254-256) **aux dates indiquées sur votre autorisation d'inscription.**

Vous devez apporter votre autorisation d'inscription, votre attestation CVEC, ainsi que tous les **documents originaux (et non des photocopies)** présentés lors de votre candidature : diplômes, relevés de notes, certification de langue, ainsi que leurs traductions assermentées, si les documents ne sont pas en français.

- 5) Une fois l'ensemble de vos documents vérifiés, le service de scolarité pourra procéder à votre inscription, et vous pourrez vous acquitter des **frais d'inscription par chèque, carte bancaire ou par virement.**

Les informations concernant les droits d'inscription appliqués au sein de notre université sont indiquées sur notre site internet : <https://univ-cotedazur.fr/formation/scolarite/droits-d-inscription>

- 6) Une fois votre paiement confirmé, vous pourrez télécharger votre **certificat de scolarité** sur votre Intranet, et le service de scolarité pourra éditer votre carte étudiante, à retirer à l'accueil.